

- Art. (Méfais—Suite.) Art. Art.
 bois, puits d'huile, 520. Art. Art.
 515. radeaux, barrages flottants, etc., 525. infraction imputée tentative prouvée, 949.
 partie prouvée, 951.
 is la sac postal, 510 (D, b). lettre de menaces, 265.
 (2). signaux de marine, 526. manslaughter, 261, 287 (2).
 (1). signaux ou marques pour la navigation, 510 (C, b). négligence lors d'une naissance, 271.
). tiges de houblon, 510 (C, j). nulle autre accusation dans l'acte, 856.
 télé- végétaux, etc., 534, 535. procès, 941 et s.
 521. vignes, 510 (C, j). provocation, définition, 54 (2), 62 (3), 261.
 met . a). punishment, 263.
 . a). d'assassinat par lettre, 265. tentative de, 264.
 abri- i). de faire tort aux bestiaux, 538. tentative imputée, infraction prouvée, 950.
 u en d'extorsion par la diffamation, 332. tuer un enfant non né, 306.
 519. d'incendie, 516, 748 (2). excuse, 306 (2).
 rica- h). par lettres, 265, 451, 516, 568. verdict de suppression de part, 952.
 r la . d). verbales, 748. d'homicide involontaire, 951, (2).
 . d).
 Mendant, 238 (d).
 Mépris de cour, 165, 607, 608.
 non comparution du témoin, 678, 841 (2), 975.
 Mettre à la poste :
 explosifs, 280 (a).
 matières indécentes, 209.
 frauduleuses, 209 (c).
 prétendre faussement inclure de l'argent, 407.
 Meurtre, 259, 260.
 accès de colère, 261.
 arrestation illégale, 261 (4).
 complice, 267.
 complot, 266.
 conseiller, 266 (b).
 décès dans l'an et jour, 254.
 déclaration ante mortem, 995.
 définition, 259, 260.
 être humain, définition, 251.
 homicide, définition 252.
 (V. Homicide).